

## **Extrait des délibérations**

de la Commission permanente

N° CP-2022-7-12-19

Séance du vendredi 8 juillet 2022

### **PROPOSITION DE REPARTITION DES RECETTES DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE (EXERCICE 2020) POUR LES COMMUNES HAUT- RHINOISES, TROISIEME REPARTITION - PROGRAMME 2022**

**Présidence de :** M. BIERRY Frédéric

#### **PRESENTS :**

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BIHL Pierre, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, RUCH Valérie, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Thomas

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

ADRIAN Daniel donne procuration à BEHA Nicole  
BEY Françoise donne procuration à OEHLER Serge  
BOHN Patricia donne procuration à MUNCK Marc  
COUCHOT Alain donne procuration à RAPP Catherine  
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle  
ESCHLIMANN Michèle donne procuration à BUFFA Jean-Claude  
FUCHS Bruno donne procuration à JANDER Nicolas  
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre  
HOERLE Jean-Louis donne procuration à DILIGENT Danielle  
HOULNE Monique donne procuration à CLAUSS Robin  
JENN Fatima donne procuration à BIERRY Frédéric  
PFEIFFER Pascale donne procuration à MAURER Jean-Philippe  
QUINTALLET Ludivine donne procuration à KOBRYN Florian  
SCHULTZ Denis donne procuration à MULLER-BRONN Laurence  
ZELLER Fabienne donne procuration à HAGENBACH Vincent

**EXCUSEES :**

DELATTRE Cécile, DREYFUS Elisabeth, MILLION Lara

**ABSENTS :**

DEBES Vincent, SUBLON Yves, VETTER Jean-Philippe

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2022-2-7-1 du 28 mars 2022 relative au budget primitif 2022 autorisant le maintien des règles d'instruction des dispositifs « Amendes de Police » et des taux de subvention des communes appliqués en 2021 et pour les communes haut-rhinoises, jusqu'à l'approbation d'une politique commune d'aide à la voirie sur l'ensemble du territoire alsacien,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis favorable de la Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale du 23 juin 2022,
- VU l'avis favorable des Commissions de territoires associées : 13<sup>ème</sup> Commission Région de Colmar du 27 juin 2022, 14<sup>ème</sup> Commission Mulhouse Agglomération du 27 juin 2022 et 15<sup>ème</sup> Commission Sud Alsace - Saint-Louis – Sundgau – Thur Doller du 30 juin 2022,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue des subventions d'investissement pour un montant total de **239 626 €**, conformément aux tableaux en annexe, au titre du programme 2021 de répartition des Amendes de Police des communes haut-rhinoises (exercice 2020), directement versés par les services du Préfet aux bénéficiaires.
- Approuve la notification des subventions aux Communes concernées.

- Propose d'affecter ultérieurement le reliquat de la dotation 2021 du produit des Amendes de Police (exercice 2020) d'un montant de 40 644 €, pour d'autres opérations.

M. Lucien MULLER, en tant que Maire de la Commune de Wettolsheim et M. Daniel ADRIAN, en tant que Maire de la Commune de Landser, ne participent ni au débat ni au vote.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité